

Indemnités forfaitaires ⁽¹⁾

Aucun titre de transport

Absence de présentation d'un titre

Titre illisible, déchiré, falsifié ou réservé à l'usage d'un tiers

Titre T + non validé

Période non valable

122 €

Titre de transport non valable

Zone non comprise dans l'abonnement

Validation Ticket T+ supérieur à 1h30

Tarif réduit non justifié

122 €

Navigo non validé

35 € ⁽²⁾

Comportements irrespectueux

200 €

Refus de coopérer avec les contrôleurs

Perturbation du voyage des passagers

Détérioration du matériel...

Si je paie sur place ou dans les 48h, j'économise 50 euros de frais de dossier



122 €

Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif



110 €

Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif.

(1) : **Au 1^{er} février 2020** En application du décret n°2016-541 du 03 mai 2016.

(2) : **5€ si règlement immédiat.** Extrait des CGU Navigo. Décision STIF n° 2016/0330 du 06 juillet 2016. «4.1 le titulaire d'une carte Navigo [...] doit obligatoirement et systématiquement la valider aux appareils de contrôle des transporteurs [...] lors de sa montée dans le véhicule, sous peine de paiement d'une indemnité forfaitaire conformément à la réglementation [...] 4.2 En cas d'oubli de sa carte [...], pour voyager, le titulaire doit acheter des titres de transport. Ceux-ci ne seront pas remboursés.»